

Le Journal

JUILLET 2011 >16



« Au tri, les p'tits bouchons ! »

SOMMAIRE

Page 2

- Edito
- Accueil Loisirs Pays d'Agout
- Adresses utiles

Pages 3 à 5

Tri sélectif

- Pour payer moins, trions mieux
- Trifyl - Que d'eau, que d'eau
- Les ambassadeurs du tri
- Le verre et sa récupération

Pages 6 et 7

Echos de la CCPA

- Réforme taxe professionnelle
- Médiathèque du Pays d'Agout
- Personnel CCPA
- Budget 2011

Page 8

Réforme des collectivités territoriales



Marc Curetti

Vice président de la CCPA,
chargé de la « Protection
et de la mise en valeur de
l'environnement ».
Maire de Prades

Les questions environnementales sont récurrentes dans nos sociétés occidentales. Elles sont apparues dans les années 1980 et notre mode d'élimination des déchets ménagers et industriels a dû se transformer. Si l'état a légiféré sur les questions environnementales, ce sont les collectivités territoriales, tant au niveau départemental que local, qui ont été en charge de la mise en pratique de ces mesures.

La loi sur l'eau, par exemple, a confié aux intercommunalités ou communes la mise en place du SPANC (service public pour l'assainissement non collectif).

Il en est de même pour la gestion de la collecte des ordures ménagères et de leur traitement. La loi du 13/07/92 a instauré l'obligation d'une planification départementale de l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Trifyl, structure départementale, assure ce service public pour 303 communes dans le Tam. Toutes les communes du Pays d'Agout par le biais de la CCPA en sont adhérentes.

Depuis 2001, la CCPA, en plus de la collecte des ordures ménagères, a mis en place le tri sélectif sur le territoire que ce soit en bacs ou en caissettes. Plusieurs campagnes d'informations, des supports pédagogiques, des interventions en milieu scolaire ont été réalisés **pour sensibiliser et informer au mieux la population.** Si, pendant quelques années, la qualité du tri a été remarquable, il n'en est plus de même aujourd'hui.

Il faut nous ressaisir pour revenir à une qualité du tri sélectif pour que le coût n'en soit pas augmenté ! En effet, les erreurs de tri ont un prix « variable » car elles demandent plus de manipulation et tout ce qui n'est pas recyclable doit être porté dans un autre centre pour être traité comme ordures ménagères.

Pour la préservation de notre environnement et de notre porte-monnaie, il est indispensable de bien trier.

Été 2011

Le centre de loisirs accueille les enfants entre 3 et 12 ans, en juillet, de 7h30 à 18h30 sur les antennes de Vielmur et de St Paul Cap de Joux.



**Fermeture annuelle
du 30 juillet au 22 août**

Demandez le programme !

De nombreuses activités (cuisine, jeux, ateliers créatifs), des semaines à thème, des sorties (Walibi, Aquaval, forêt de Sivens) sont programmées tout au long de l'été.

Des mini-camps sont également prévus :

- Cirque, poney et nature pour les 6-8 ans
- Equitation, mer et itinérant canoë pour les 9-12 ans
- Plongée pour les ados

Infos pratiques pour les parents

- Inscriptions : 8 jours avant – accueil à la journée, demi-journée, avec ou sans repas
 - Ramassage : matin et soir, sur les communes de notre territoire – sans supplément de prix
 - Tarifs et aides : suivant votre quotient familial
- Des aides spécifiques existent pour les mini-camps.

Coordonnées : ACCUEIL LOISIRS PAYS AGOUT
Tel : 05 63 74 33 79 - clae-vielmur@wanadoo.fr

Adresses utiles

CCPA :

- **Communauté de Communes du Pays d'Agout**

Services administratifs

Place de l'Esplanade - Vielmur

Tél : 05 63 70 52 67 / Fax : 05 63 70 50 21

e-mail : cc.pays.agout@wanadoo.fr

Site : <http://cc.pays.agout.free.fr>

- RAM

Relais Assistantes Maternelles du Pays d'Agout

Place de l'Esplanade - Vielmur

Tél : 05 63 70 52 67 / Fax : 05 63 70 50 21

E-mail : ram.pays.agout@wanadoo.fr

- Médiathèque du Pays d'Agout

Saint Paul :

Tél : 05 63 75 34 13

E-mail : mediastpaul.pays.agout@orange.fr

Vielmur :

Tél : 05 63 70 35 32

e-mail : mediavielmur.pays.agout@orange.fr

- SPANC

Tél : 05 63 70 52 67 / 06 25 48 60 64

Accueil de loisirs

Vielmur - St Paul :

Tél : 05 63 74 33 79

e-mail : clae-vielmur@wanadoo.fr

Crèches :

- « Poussin-Poussette »

7 rue du Pont - Vielmur

Tél : 05 63 75 32 32

e-mail : poussin.poussette@wanadoo.fr

- « Il était une fois »

Avenue du Relais - St Paul

Tél : 09 64 27 61 32

e-mail : lespetitsdelagout@orange.fr

SI du Pays d'Agout

16 rue de Strasbourg - St Paul

Tél : 05 63 70 52 10

e-mail : siagout@free.fr

Déchèterie

Guitalens-L'Albarède :

Tél : 05 63 70 99 30

Pour payer moins, trions mieux !

Depuis quelques temps, **le tri en Pays d'Agout n'est pas au « top » de la qualité** et il va falloir que chacun d'entre nous **redouble de vigilance** si nous ne voulons pas subir une augmentation de la taxe OM.

« Nos performances en terme de quantité sont plombées par notre déficience en terme de tri. Il ne faut pas dépasser 11% de refus de tri » souligne Marc Curetti, vice président de la CCPA chargé de la protection et de la mise en valeur de l'environnement.

Tous nos déchets triés sont analysés une fois par mois sur le site de Labruguière pour évaluer leur qualité. Des résultats en baisse pourraient entraîner des prestations en hausse.

Voici un tableau pour vous récapituler tous les bons gestes à avoir !

Je mets au tri sélectif



Bouteilles et flacons en plastique




Briques, carton, journaux et magazines
Boîtes métalliques

Brève

Les jardins partagés

La CCPA a signé une convention avec l'association INICI (Initiatives Citoyennes pour un Développement Durable) pour la création de « jardins partagés ». Elle met à disposition de l'association gratuitement un terrain situé sur la commune de Saint-Paul et lui a accordé une subvention exceptionnelle de 500 €.

Trifyl : Un territoire à échelle départementale



Comme toute histoire, celle-ci se raconte avec quelques dates :

13/07/1992 : La loi oblige les départements à prendre en charge l'élimination des déchets ménagers et assimilés

8/09/1998 : Approbation du plan départemental des déchets avec comme premier objectif la valorisation des déchets par le développement de la collecte sélective et la réalisation d'équipements : plateforme de compostage, quais de transfert, déchèterie, site bois-énergie et bioréacteur.

13/04/1999 : Naissance de Trifyl, syndicat mixte départemental, sous l'impulsion de l'association des maires et élus locaux du Tarn, présidé par Jean-Marc Pastor. Il a pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des équipements.

1/01/2002 : Trifyl prend la compétence du traitement des déchets ménagers, les collectivités adhérentes prenant en charge la partie collecte.

Trifyl compte 303 communes adhérentes. C'est aussi une structure industrielle avec 203 collaborateurs et une quarantaine de sites :

- Equipements de proximité (23 déchèteries et 9 quais de transfert)
- Equipements techniques (2 usines de tri, 2 plateformes de compostage, 2 plateformes bois-énergie et 1 bioréacteur)

Trifyl se place parmi les opérateurs les plus performants et les moins chers du Grand Sud-Ouest.



Autres destinations



Le verre au récup. verre



Les végétaux et le bois à la déchetterie



Les vêtements au relais de la déchetterie



Les détritux aux ordures

« Que d'eau, que d'eau » !

En avril dernier, la CCPA et le SIAEP* Vielmur-Saint-Paul se sont associés pour mettre sur pied une campagne de diffusion d'une centaine de récupérateurs d'eau de pluie. Après le succès des composteurs, cette opération a eu un écho favorable auprès de la population locale puisque tous les récupérateurs ont été distribués. Au travers de ce projet, les acteurs locaux ont voulu s'inscrire dans une démarche environnementale avec un souci de préserver nos ressources naturelles.

Ces récupérateurs, d'une contenance de 400 litres, ont été financés à 50% par la CCPA et le reste pris en charge par le particulier.

Le SIAEP a été chargé d'assurer la distribution.

* Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable



De gauche à droite : JF Alquier (SIAEP), M. Curetti (CCPA) et B. Fleischmann (utilisateur)

Brève

Accueil des tout petits de la CCPA : 1 inscription, 3 possibilités !

2 crèches associatives et un RAM intercommunal : vous donnez par ordre de priorité, vos souhaits de mode d'accueil dès le contact avec un de ces 3 services Petite Enfance.

La commission d'attribution des places (validée par les élus de la CCPA et les président(e)s des associations) étudie ensuite votre dossier en fonction de critères précis, établis de la même manière pour tous les habitants de notre territoire.

Un courrier vous informera de sa décision et vous pourrez alors finaliser votre inscription auprès de la structure proposée.

Les ambassadeurs du tri

Les 27, 28 et 29 avril dernier, Adeline, Audrey, Guillaume, Marc, Mathieu et Sonia de Trifyl ont pris leur bâton de pèlerin pour porter la « bonne parole » pour un meilleur tri sélectif. Ils en sont les ambassadeurs et leur mission est de nous rappeler les bonnes consignes. Cette opération a été menée sur plusieurs communes du Pays d'Agout où des points « noirs » ont été constatés : Cabanès, Carbes, Cuq, Damiatte, Fiac, Guitalens-l'Albarède, Saint Paul Cap de Joux, Viterbe et Teyssode.

Nos ambassadeurs, sourire aux lèvres et plaquette d'information

sous le bras, sont allés à la rencontre des habitants.

Ce sont 291 foyers qui ont reçu leur visite et qui, nous en sommes sûrs, seront là pour donner l'exemple à leurs concitoyens.



Déchèterie Trifyl en Pays d'Agout

La déchèterie est un lieu de collecte des déchets encombrants ou valorisables clôturé et aménagé, placé sous la responsabilité d'un agent qui, en plus de la garde du site, a pour mission de guider l'utilisateur. Il est le maillon nécessaire entre l'usager et la filière de valorisation. Il garantit la qualité du tri et le bon fonctionnement de la déchèterie (enlèvement des bennes pleines). Tous les usagers doivent respecter le règlement intérieur.

Cet **équipement de proximité** propose un vrai **service à la population**, tout en participant aux objectifs de recyclage départementaux et nationaux. Les particuliers occupant une résidence sur l'intercommunalité peuvent y accéder gratuitement.

Les professionnels (artisans, industriels, agriculteurs, administrations, collectivités...) peuvent y accéder en ayant préalablement payé un droit à Trifyl. En 2010, il a été collecté plus de **1 270 tonnes de matériaux différents**.

Vous pouvez également vous servir en compost pour un usage privé.



Déchèterie Trifyl
de Guitalens- l'Albarède :

Route de Varagnes
81220 Guitalens-L'Albarède
Tél : 05.63.70.99.30

Mercredi, vendredi et samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le verre et sa récupération : Quelle histoire !

Le verre est pionnier du recyclage, puisque cela fait 35 ans qu'il est collecté pour être réutilisé. C'était déjà du développement durable sans le savoir et chacun d'entre nous a sa part à jouer !

Au début de la chaîne c'est le consommateur qui fait un premier tri : ne jeter dans les récup' verre que des emballages en verre (bouteilles et bocaux). Les autres verres (ampoules, miroirs, verres culinaires, écrans...) ont une composition différente et leur mélange rend le recyclage impossible. Même cause, même effet avec les bouchons, capsules, couvercles, céramiques qui, ne fondant pas dans les fours, fragilisent les nouveaux emballages et peuvent arrêter la chaîne de production. Cette première étape est primordiale pour la suite du processus.



Ensuite, c'est l'arrivée au centre de tri où, après l'élimination de toutes les impuretés par des moyens mécaniques et optiques, le verre collecté est broyé et transformé en CALCIN. Ce dernier est calibré selon les demandes des verriers pour revenir à son état d'emballage premier. On comprend donc que c'est, après le mouvement perpétuel, le recyclage perpétuel puisque le recyclage du verre se « nourrit » lui-même.

La prochaine étape sera de faire le tri séparant le verre incolore des autres. En effet, pour l'instant, on ne peut que refaire du verre de couleur.

Voilà la belle histoire du verre et de sa métamorphose perpétuelle. Tel le Faust de Goethe, il garde, grâce au tri, sa jeunesse éternelle. Notre rôle dans cette aventure est essentiel. **Par un geste simple, nous sommes les protagonistes d'une grande aventure.**

Nouveau camion

Cette année, le service OM s'est doté d'un nouveau camion pour optimiser la collecte des OM et du tri sélectif. L'investissement est de 145.000 €. Aujourd'hui, le service est donc doté de trois camions de collecte. Jusqu'à présent avec 2 camions, il fallait louer, lors de l'immobilisation de l'un d'eux, un véhicule à l'extérieur, ce qui pénalisait les finances et l'efficacité du service.

L'acquisition a été réalisée par l'intermédiaire d'un groupement d'achat : l'UGAP.



Lavage des conteneurs

5^e saison pour l'opération : nettoyage des conteneurs. Du 23 au 27 mai, 400 bacs ont été lavés sur une grande partie du Pays d'Agout. Ce grand nettoyage se fait toujours avant les grandes chaleurs pour que les habitants ainsi que le personnel de collecte n'aient pas à souffrir d'effluves nauséabondes.



Brève

Le fleurissement

Depuis quelques années, les élus du Pays de Cocagne ont souhaité donner une identité forte à ce vaste et nouveau territoire et bien sûr le Pastel leur a paru le dénominateur commun. Grâce à des financements régionaux et européens, l'IUP des Arts Appliqués, basé à Montauban a fait plusieurs propositions pour matérialiser cette image pastellière dans le fleurissement des villes et villages. Le Bleu et Jaune identifieront le Pays de Cocagne. Un « Guide du fleurissement en Pays de Cocagne » a été réalisé afin d'aider les communes à mettre en place cet aménagement paysager. Certaines, sur le Pays d'Agout, se sont inscrites dans cette thématique (Fiac, Guitalens-l'Albarède). D'autres, comme Saint-Paul Cap de Joux, adhèrent au projet et l'entrée du village sera fleurie aux couleurs du Pays de Cocagne.

Bientôt nous verrons nos bourgades, nos ronds points pavoiser aux couleurs jaune et bleu !



Quand la Médiathèque du Pays d'Agout s'agrandit !

L'extension de la Médiathèque du Pays d'Agout, site de Saint-Paul vient d'être réalisée et elle est le résultat d'un étroit partenariat entre la commune et la CCPA.



La surface a été doublée grâce à l'agrandissement du groupe scolaire. Ces travaux ont libéré une salle de classe que la commune a proposé à la médiathèque. La CCPA a financé avec l'aide des fonds européens le nouveau mobilier pour un montant de 7000 €.

L'équipe de bénévoles, la CCPA et la BDT* ont mené un travail de réflexion pour optimiser cette extension et faire un aménagement qui réponde au mieux à l'essor du lectorat. L'accent a été mis sur la jeunesse avec la création d'un pôle « enfance » et d'un coin pour les « bébés lecteurs ».

Le 22 juin dernier, la Médiathèque a fêté cette extension avec une journée portes ouvertes et une exposition conçue et réalisée par les classes de maternelle du Réseau d'Ecoles du Val d'Agout.

* Bibliothèque Départementale du Tarn

Du nouveau, des nouveaux à la CCPA

Le personnel administratif et technique compte maintenant 12 agents à temps complet et un agent à mi temps entre la CCPA et la CC Pays de Cocagne sur la voirie et le SPANC. Au fil des publications, nous vous avons fait part des « entrants » et éventuellement des « sortants ». Nous n'allons pas déroger à cette règle surtout que cette fois-ci, nous avons notre « premier » départ à la retraite.

Au service administratif, Rose-Marie Feltrin a donc assumé la charge du secrétariat et de la comptabilité depuis presque 20 ans. Elle est à la naissance de notre intercommunalité. Elle a œuvré pour un service public efficace et suivi au plus près les transformations de notre collectivité. Elle aura été toujours la première dans le giron du personnel de la CCPA, première arrivée mais aussi depuis peu la première retraitée. Nous lui souhaitons une très belle retraite. C'est **Christiane Bousquel** qui est nommée à ce poste.

Au service technique, Eric Escande a été recruté sur des tâches d'entretien de bâtiments et d'espaces verts et **Ludovic Andrieu** remplacera Georges Gau au service des OM pour un an.

Bienvenue à eux !

Budget 2011 : réforme de la Taxe Professionnelle (TP)

Qu'est-ce qui a changé au 1^{er} janvier 2011 ?

Les collectivités locales disposeront en 2011 d'un panier de recettes nouvelles dont la composition variera selon les échelons de collectivités. La perte de ressources résultant de la suppression de la TP sera compensée par l'attribution de nouveaux impôts économiques, des transferts d'impôts d'Etat et, de façon marginale, par des dotations. L'Etat diminuera également ses frais d'assiette et de recouvrement sur les impôts locaux et en réattribuera le produit aux collectivités territoriales. Un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est aussi créé : les collectivités dites « gagnantes » avec la réforme devront reverser à ce fonds le surplus de recettes qui sera ensuite redistribué aux collectivités dites « perdantes ». La CCPA qui aurait dû bénéficier de recettes supplémentaires reversera donc une somme de 113.062 € à ce pot commun.

Les recettes fiscales de la CCPA

Budget Principal			
	2009	2010	2011
Taxe d'Habitation	147.987 €	154.597 €	336.943 €
Taxe Foncière Bâti	230.003 €	242.312 €	260.344 €
Taxe Foncière Non Bâti	91.738 €	92.743 €	97.895 €
Taxe Professionnelle	186.300 €	-	-
Compensation-relais	-	191.840 €	-
Cotisation Foncière des Entreprises	-	-	64.671 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	-	-	35.646 €
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	-	-	42.000 €
FNGIR	-	-	- 113.062 €
TOTAL	656.028 €	681.492 €	724.437 €
Budget Ordures Ménagères			
TEOM	556.625 €	584.225 €	610.331 €

Les dotations de l'Etat versées à la CCPA

	2009	2010	2011
Dotation d'intercommunalité	237.111 €	253.038 €	237.394 €
Dotation de compensation	26.404 €	26.483 €	27.236 €
TOTAL	263.515 €	279.521 €	264.630 €

Les recettes fiscales détaillées ci-dessus augmentent uniquement par le biais de l'évolution des bases engendrées notamment par une évolution légale et par l'arrivée de nouvelles populations sur notre territoire.

En effet, en 2011, comme depuis 2008 pour les taxes du Budget Principal et depuis 2006 pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les élus de la CCPA ont décidé de maintenir les taux et de ne pas augmenter la pression fiscale qui pèse déjà lourdement sur les contribuables.

Budget 2011 : la CCPA continue d'avancer

Aménagement, voirie et travaux

- Voirie : 431.000 € pour l'investissement et 120.000 € pour l'entretien
- Ouvrages d'art : 130.000 € de travaux sur 3 ponts
- Achat d'une balayeuse de voirie et de feux tricolores mis à disposition des communes (113.000 €)

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Achat d'un 3^e camion OM (141.000 €)
- Renouvellement des bacs, des caissettes jaunes, embellissement des points de collecte (30.000 €)
- Opération « Récupérateurs d'eau de pluie » pour les habitants de la CCPA (4.500 €)

Action sociale, petite enfance et jeunesse :

- Soutien financier aux associations gestionnaires des crèches « Poussin-Poussette » à Vielmur, « Il était une fois » à Saint-Paul et de l'association Accueil de Loisirs du Pays d'Agout à Vielmur (200.000 €)

Action culturelle, vie associative et développement touristique :

- Subventions aux associations culturelles, sportives et de loisirs (20.000 €)
- Investissement sur les sentiers de randonnée (4.500 €)
- Achat d'équipement à destination des associations (4.000 €)
- Achat de mobilier et de documents pour les deux sites de la Médiathèque du Pays d'Agout (12.100 €)

Projets divers :

- Aménagement de la Maison du Pays d'Agout – Travaux en cours et fin du chantier prévu pour début 2012 (1.500.000 € dont 67 % de subventions attribuées par l'Etat, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général du Tam et la CAF du Tam)
- Etude d'un Pôle Vente à Distance sur la ZA Condomines à Fréjeville (24.000 €)

Subventions aux associations



2011
Subvention accordée

CULTURE	
AFIAC-Fiac	1 500
Ass. culturelle et Théâtre de Cuq	200
Ass. culturelle du Pays Vielmurois	500
Chergui théâtre-Fiac	1 500
Muzikom-Serviès	1 200
Shazam-Fiac	1 500
STSN-Vielmur	400

SPORT	
AAPPMA St-Paul	1 500
ASCF-Volley-Fréjeville	800
BCVS-Vielmur	400
Club athlétisme vielmurois	400
Les coureurs du ciel les arcs en ciel St-Paul	500
Lous Desferrats-Damiatte	1 100
Ping-Pong-St-Paul	400
Poney-City-Damiatte	400
Vélo Club-Serviès	400

LOISIRS	
Ecole de Musique du Pays d'Agout	1 000
La Vie Moyenâgeuse-Vielmur	400

DIVERS	
Quat'z'arts-Damiatte	400

RECAP	
École de foot Pays d'Agout	5 350

Vive la Petite Reine !

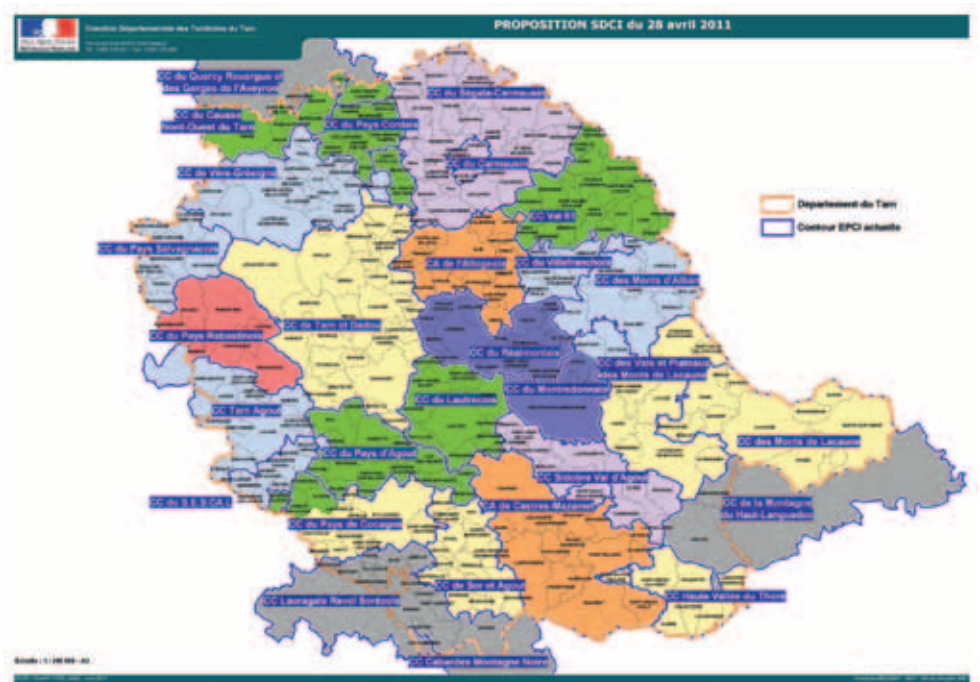
Le 13 juillet prochain, la 11^e étape du Tour de France conduira les coureurs de Blaye les Mines à Lavour. Pour cette seconde année consécutive la « Grande Boucle » traversera le « Pays d'Agout ». L'évènement sportif français le plus populaire accueillera des milliers de spectateurs impatients de voir la caravane publicitaire et d'applaudir les champions. Quant à la télévision, elle montrera de magnifiques paysages, des sites historiques, des villages médiévaux et les commentaires de Jean-Paul Olivier régaleront les passionnés de la « petite reine ». **La France entière découvrira les images de Cuq, Vielmur, Prades, Saint Paul Cap de Joux, Teyssode, Viterbe** lorsque le peloton sillonnera les départementales D 92, 84, 112. Rendez-vous le 13 juillet sur les belles routes vallonnées du Pays d'Agout pour connaître le successeur de Vinokourov, vainqueur de l'étape l'an dernier.



Nos territoires en pleine mutation

La loi d'octobre 2010 a précipité le **nouveau découpage des collectivités territoriales**. Le gouvernement a clairement énoncé le calendrier auquel nous étions soumis et c'est au plus tard le 31 décembre 2011 que la carte définitive fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Préalablement, les élus ont apporté leurs contributions sur leur vision des territoires intercommunaux en considération des populations minimales requises, des bassins de vie, de la richesse économique, des services aux habitants, ...



La CCPA et l'ensemble de ses communes ont eu à se prononcer avant fin février dernier sur leur souhait quant au devenir du Pays d'Agout.

Une délibération commune a été votée par la CCPA et 14 de ses 15 communes. Seule Vielmur a fait le choix d'un autre scénario, privilégiant une fusion avec la CC Sor et Agout et la CC Pays de Cocagne.

Les autres communes et la CCPA ont, elles, privilégié la solidarité et leur désir de rester unies : « Le Conseil de Communauté souhaite que les 15 Communes de la CCPA restent ensemble et unies dans le nouveau découpage intercommunal pour continuer le travail amorcé il y a près de 20 ans et pour que chaque membre continue de profiter des investissements financés par tous et réalisés sur les différentes communes ». (Extrait de la délibération n°2011-07 du 28 février 2011)

Conscient de la nécessité d'anticiper l'évolution des territoires et de celle de se rapprocher d'autres intercommunalités pour un meilleur service à la population : « le Conseil de Communauté propose une fusion de trois intercommunalités, à savoir la CC du Pays de Cocagne, la CC du Lauragais et la CC du Pays d'Agout. En effet, ces trois territoires sont tout à la fois similaires et complémentaires, ils ont les mêmes préoccupations et compétences à mettre en œuvre, ils sont chacun positionnés en interaction entre Castres et Toulouse, notamment au travers de la N126 et de la D112 et les élus ont déjà l'habitude de travailler ensemble dans le cadre du Pays de Cocagne. La fusion de ces intercommunalités pourra permettre une politique économique efficace grâce à l'augmentation des moyens de l'intercommunalité ainsi créées ». (Extrait de la délibération n°2011-07 du 28 février 2011)

De part la loi, compte tenu du nombre d'habitants, des compétences mises en œuvre et de sa gestion financière saine, la CCPA n'est pas directement concernée par la réforme des intercommunalités mais ses élus et ceux des 14 communes ont préféré une fusion avec deux communautés de communes limitrophes, pour revitaliser nos territoires ruraux.

Selon la proposition de Madame la Préfète, présentée le 28 avril dernier, notre nouveau territoire semble s'orienter vers une fusion du Pays d'Agout et du Lauragais, ainsi que l'intégration de quelques communes du Puylaurentais. Tout cela est en discussion actuellement.

Notre avenir se joue maintenant et nous devons avoir une vision essentiellement constructive...